



*Royaume du Maroc*  
*Secrétariat Général du Gouvernement*  
*(Direction de l'Imprimerie Officielle)*

**Protection des personnes physiques  
à l'égard du traitement des données  
à caractère personnel**

**Edition 2010**

**SERIE**

**« DOCUMENTATION JURIDIQUE MAROCAINE »**

## Table des matières

**Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009)  
portant promulgation de la loi n° 09-08  
relative à la protection des personnes physiques  
à l'égard du traitement des données à caractère personnel**

	Articles
<b>Chapitre premier.</b> – Dispositions générales.....	1 à 4
Section première. – Définitions et champ d'application.....	1 et 2
Section 2. – Qualité des données et consentement préalable de la personne concernée.....	3 et 4
<b>Chapitre II.</b> – Des droits de la personne concernée.....	5 à 11
<b>Chapitre III.</b> – Des obligations des responsables du traitement.....	12 à 26
Section première. – Déclaration préalable.....	13 à 20
Section 2. – Autorisation préalable.....	21 et 22
Section 3. – Des obligations de confidentialité et de sécurité des traitements et de secret professionnel.....	23 à 26
<b>Chapitre IV.</b> – De la commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel.....	27 à 42
Section première. – Institution, pouvoirs et attributions.....	27 à 31
Section 2. – Composition de la commission nationale.....	32
Section 3. – Organisation et fonctionnement de la Commission nationale.....	33 et 34
Section 4. – Statut des membres.....	35
Section 5. – Administration.....	40 à 42
<b>Chapitre V.</b> – Du traitement de données vers un pays étranger.....	43 et 44
<b>Chapitre VI.</b> – Du registre national de la protection des données à caractère personnel et des limites à la création ou à l'usage de registres centraux et de fichiers.....	45 à 50
<b>Chapitre VII.</b> – Des sanctions.....	51 à 66
<b>Chapitre VIII.</b> – Dispositions transitoires.....	67

	Page
<b>Décret n° 2-09-165 du 25 jourmada I 1430 (21 mai 2009) pris pour l'application de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.....</b>	<b>36</b>